

**RAPPORT DE TRANSPARENCE**

**Exercice 2020**

# RAPPORT DE TRANSPARENCE DU CABINET MALEVAUT-NAUD

Exercice clos le 31 décembre 2020

La dénomination Cabinet MALEVAUT-NAUD, recouvre quatre entités juridiques régies par les dispositions professionnelles réglementaires, liées à l'appartenance à la Compagnie des Commissaires aux Comptes ou à l'Ordre des Experts-Comptables.

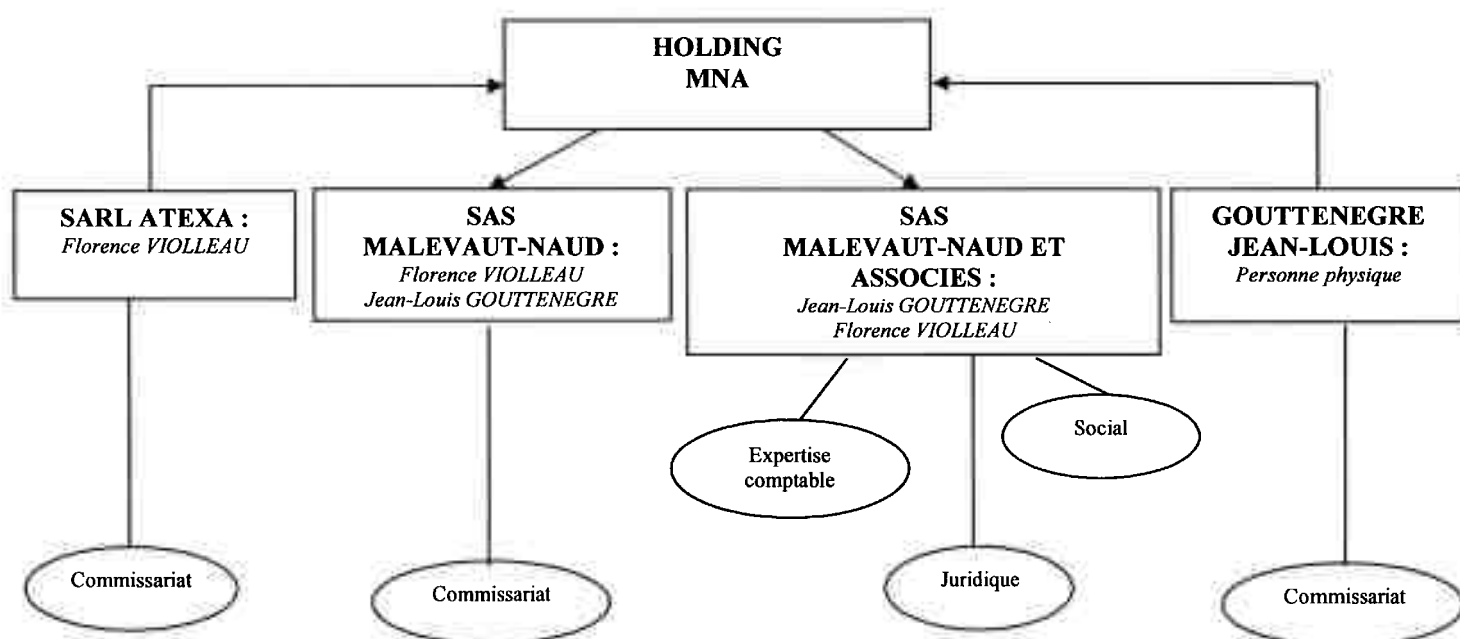
## 1 - PRESENTATION DU CABINET "MALEVAUT - NAUD"

Il est implanté sur le site principal de CHAURAY (79180), 55 Boulevard François Arago. Un établissement secondaire a été ouvert en 2016 à La Rochelle (17000), au 8 rue André Gabaret.

### 1-1 L'Organigramme du cabinet

Le cabinet MALEVAUT-NAUD, dont l'origine remonte aux années 1940, est caractérisé comme suit :

L'organigramme se présente de la manière suivante :



## **1-2 Les entités du cabinet**

<b>DENOMINATION</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Capital Social</b>	<b>Adresse</b>	<b>RCS</b>	<b>Métiers</b>
HOLDING MNA	SAS		55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	348 957 226 00015	Facturation de prestations
MALEVAUT-NAUD et Associés	SAS		55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	330 255 365 00026	Expertise Comptable
MALEVAUT-NAUD	SCP		55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	348 957 226 00015	Commissariat aux comptes
GOUTTENEGRE Jean-Louis	E.I		55 Bd François Arago 79180 CHAURAY	427 925 532 00017	Commissariat aux comptes
ATEXA	SARL		8 Rue André Gabaret 17000 LA RCOHELLE	510 603 061 00035	Commissariat aux comptes

Le capital de la société Holding MNA se répartit de la façon suivante :

- GOUTTENEGRE Jean-Louis 50 %
- SARL ATEXA (par Mme VIOLLEAU Florence : 100 %) 50 %

## **1-3 Les activités**

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" est organisé autour de 2 métiers principaux et complémentaires :

- . audit et commissariat aux comptes
- . expertise comptable et le conseil

### **1-3 1 L'audit et le commissariat aux comptes**

Les missions d'audit ou de commissariat aux comptes consistent en l'exercice d'un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" intervient sur diverses autres missions légales rattachées à la vie des sociétés.

- . augmentation et réduction de capital
- . apports
- . fusions et scissions de société
- . transformation

### 1-3 2 L'expertise comptable et le conseil

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable, le cabinet conduit différentes missions notamment :

#### - Comptabilité

- . Établissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting
- . Tenue ou surveillance de comptabilités
- . Etablissement de comptes consolidés en normes françaises

#### - Gestion de ressources humaines

- . Recrutements et contrats de travail
- . Gestion de la paie et des déclarations sociales

#### - Finance et gestion

- . Mise en place de comptabilités analytiques
- . Etablissement de documents prévisionnels et de suivi budgétaire
- . Gestion de trésorerie et de recherche de financements
- . Evaluation d'entreprises
- . Gestion patrimoniale

- Juridique et fiscal
  - . Tenue de secrétariat juridique
  - . Conseil en fiscalité et établissement de déclarations fiscales
  
- Conseil en organisation et management
  - . Assistance aux décisions de direction
  - . Elaboration de business-plans

#### **1-4 La gouvernance du Cabinet**

La gouvernance du Cabinet est organisée comme suit :

HOLDING MNA

- Jean-Louis GOUTTENEGRE Président
- Florence VIOLLEAU Directrice Générale

SAS MALEVAUT-NAUD et Associés

- Jean-Louis GOUTTENEGRE Président
- Florence VIOLLEAU Directrice Générale

SAS MALEVAUT -NAUD

- Florence VIOLLEAU Présidente
- Jean-Louis GOUTTENEGRE Directeur Général

#### **1-5 Base de rémunérations des associés :**

La rémunération des associés est caractérisée par une rémunération fixe.

## **2 - GESTION DES RISQUES DU CABINET**

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle de l'audit et de commissariat aux comptes.

## **2-1 Indépendance**

L'indépendance est une exigence forte du cabinet "MALEVAUT-NAUD" dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité, et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilité entre missions audit et non audit.

Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur.

- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat.

- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L.822.14 du Code de Commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un marché réglementé, il en est de même pour les associations visées à l'article L.612-4 dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

## **2-2 Le contrôle qualité**

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

### ***. La supervision active de l'associé signataire***

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des diligences légales, ...).

### ***. La révision indépendante***

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne les sociétés faisant Appel Public à l'Epargne, les autres Entités d'Intérêts Publics, ainsi que les dossiers présentant une difficulté particulière, tenant à l'appréciation par le signataire de la suite à donner et de l'opinion à exprimer.

La révision indépendante a pour objectif de s'assurer de :

- la mise en œuvre de diligences adéquates et pertinentes,
- la cohérence entre le plan de mission et les conclusions de la note de synthèse,
- la qualité des documents émis par le cabinet.

### ***. Le rôle actif du Comité des risques de signature***

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre, il est composé des membres suivants :

VIOLEAU Florence                      Commissaire aux Comptes  
GOUTTENEGRE Jean-Louis      Commissaire aux comptes

Il a pour mission de :

- Revoir les mouvements de portefeuille clients
- Apprécier les éventuelles situations de conflits d'intérêts
- Apprécier les risques civils et pénaux liés aux travaux
- Vérifier la bonne application des procédures d'audit du Cabinet "MALEVAUT-NAUD"
- Apprécier, la situation du cabinet "MALEVAUT- NAUD" par rapport aux instances de contrôle, et de tutelle
- Approuver les mises à jour des procédures proposées
- Veiller au respect de la règle d'indépendance
- Examiner l'amélioration de la qualité
- Examiner le suivi des règles liées au blanchiment de capitaux.

*. Efficacité du contrôle interne*

Chaque année une réunion du Comité Technique est destinée à vérifier la bonne application des procédures mises en place au sein du cabinet.

Chaque associé fait l'objet d'un contrôle sur un mandat ; le contrôle consiste dans la vérification :

- de l'existence du contrôle,
- la conformité aux procédures du contrôle,
- la supervision du signataire.

*. La veille technique*

Elle est assurée par les associés, lesquels sont chargés de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation, et de communiquer et d'échanger sur les divers outils, ouvrages de documentation et formations liées aux activités d'audit.

**2-3 Le contrôle qualité exercé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes**

Le cabinet a fait l'objet d'un contrôle qualité du H3C en :

Décembre 2011.

Février 2015.

Décembre 2017.

Décembre 2020.



### **3 - LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LA CLIENTELE**

Les honoraires du cabinet "MALEVAUT-NAUD" se répartissent comme suit :

<u>En Milliers d'euros</u>	<u>Année 2020</u>	<u>Année 2019</u>
Audit et commissariat aux comptes	849	908
Expertise comptable et conseil	1 671	1 785
<i>Dont refacturation prestation entre sociétés (Temps passé par les collaborateurs)</i>	<i>(77)</i>	<i>(115)</i>

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" a exercé des missions d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour :

- les sociétés suivantes faisant appel public à l'épargne  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

### **4 - LES RESSOURCES HUMAINES**

La réputation du cabinet "MALEVAUT-NAUD" et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain.

Ainsi dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le cabinet "MALEVAUT-NAUD" s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique.

Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La direction des ressources humaines est assurée par Jean-Louis GOUTTENEGRE.

#### **4-1 Les associés, en exercice professionnel**

Ils sont au nombre de deux :

VIOLLEAU Florence            Expert Comptable et Commissaire aux Comptes  
GOUTTENEGRE Jean-Louis    Expert Comptable et Commissaire aux Comptes

La rémunération des associés est fixée par le Comité De Direction ; Celle-ci est pour le moment fixe car il n'y a pas de variable.

#### **4-2 Les Collaborateurs**

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" comprend globalement 21 personnes

- 1 Expert-comptable stagiaire mémorialiste
- 13 ont une activité d'expert-comptable
- 4 ont une activité mixte d'expert comptable et de commissaire aux comptes
- 3 ont une activité exclusive de commissaire aux comptes

L'effectif est composé de 12 cadres et 9 employés.

#### **4-3 La Formation Continue**

Le cabinet "MALEVAUT-NAUD" veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

##### **4-3 1 La politique du Cabinet MALEVAUT-NAUD**

L'obligation de formation pour les commissaires aux comptes est de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au minimum au cours d'une même année et 60 heures consacrées à des actions qui portent sur des domaines de l'audit et du commissariat aux comptes.

Le Cabinet MALEVAUT-NAUD satisfait à ces exigences de formation.

Le budget global de formation pour l'année 2020 a représenté : 313 heures.

Des réunions d'informations sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement. Par ailleurs, les collaborateurs sont destinataires où ont à leur disposition la documentation adaptée notamment en matière :

- d'audit
- comptable
- juridique
- fiscal
- social

## **5 - INFORMATIONS FINANCIERES**

Le Cabinet MALEVAUT-NAUD respecte ses obligations de dépôt légal de ses comptes annuels dont les formalités sont effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NIORT.

Fait à CHAURAY, le 30 mars 2021

Jean-Louis GOUTTENEGRE

Le Président



